

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Technicien-ne en gestion administrative, session 2025, dans les académies d'AIX-MARSEILLE, CORSE et NICE.

Le président de l'Université Côte d'Azur,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies d'AIX-MARSEILLE, CORSE et NICE, au titre de l'année 2025 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Technicien-ne en gestion administrative, au titre de l'année 2025, dans les académies d'AIX-MARSEILLE, CORSE et NICE :

Monsieur CHAROZE Xavier, attaché principal d'administration de l'état, président, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame MASQUIN Lucile, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, vice-présidente, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame PREVOST Nadia, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle, experte, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame BAUMANN Isabelle, ingénieure d'études de classe normale, Aix Marseille Université, Aix-en-Provence.

Madame GIORGI Nathalie, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, Université de Corse Pasquale Paoli, Corte.

Monsieur PANTALACCI Thomas, ingénieur d'études de classe normale, Aix Marseille Université, Aix-en-Provence.

Madame GUIGUET Joëlle, ingénieure d'études hors classe, suppléante, Université de Côte d'Azur, Nice.

Monsieur LECLAIRE Jean-Christophe, ingénieur d'études hors classe, suppléant, Université de Côte d'Azur, Nice.

Monsieur SAFIN Magsud, ingénieur d'études hors classe, suppléant, Université de Côte d'Azur, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Pour le Président de l'Université Côte d'Azur
et par délégation
La Directrice des Ressources Humaines

Fait à NICE , le 05/06/2025

Pauline ROBINEAU